

Zeitschrift: Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse
Herausgeber: Office fédéral de topographie swisstopo
Band: - (2023)
Heft: 41

Vorwort: Editorial
Autor: Käser, Christoph

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial



Christoph Käser

Chère lectrice, cher lecteur,

C'est pied au plancher que nous avons démarré la nouvelle année. Et nos travaux communs concernant la mensuration officielle et le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) portent leurs fruits: à l'échelle de la Suisse entière, le taux de disponibilité de données numériques de la mensuration officielle (MO) s'est accru de 0,4 % l'an passé pour atteindre désormais 86,8 %. Comme certaines données numériques ne sont juridiquement pas définitivement reconnues, nous avons introduit le nouvel indicateur MO93. En 2022, le niveau de couverture MO93 a crû de 3,5 % pour atteindre 73,0 %. Il s'agit là d'un beau succès, mais cette valeur nous rappelle en même temps l'ampleur de la tâche qui nous reste à accomplir. Le point positif ici, c'est que toutes les zones encore hors mensuration sont à présent en cours de traitement et devraient être achevées dans les prochaines années. Mais beaucoup reste encore à faire pour que les données provisoires de la MO soient remplacées par des données MO93 partout dans le pays au moyen de renouvellements. Un grand merci à toutes celles et à tous ceux qui ont contribué à ces développements réjouissants et continuent à y prendre part.

Les modifications apportées aux ordonnances et le passage au nouveau modèle de géodonnées modulaire de la mensuration officielle DMAV constituent deux autres grands thèmes à l'ordre du jour de cette année et des prochaines années. Les travaux progressent au rythme prévu: les modifications des bases légales pourront entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2024, à l'instar du modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV. Entre avril et juin 2023 auront lieu huit réunions d'information régionales baptisées Info-Regio DMAV, auxquelles je vous invite vivement à participer. Vous y obtiendrez des informations de première main concernant le nouveau modèle de géodonnées DMAV. Prenez part vous-même à l'une de ces manifestations et entraînez vos collègues de bureau avec vous. Posez toutes vos questions à cette occasion et débattuez avec le responsable du programme, entouré de son équipe et d'autres collègues, des conséquences que les modifications à venir auront pour votre activité au quotidien.

Les stratégies et les plans de mesures pour les années 2024 à 2027 ont été conçues au sein de groupes de travail, aussi bien pour la mensuration officielle que pour le cadastre RDPPF. Ces documents d'importance ont été en consultation auprès des cantons au cours des semaines précédentes et aussi au sein des services fédéraux compétents s'agissant du cadastre RDPPF. Dans le présent numéro de «cadastre», nous vous dévoilons les axes stratégiques définis et les paquets de mesures associés.

Un projet prioritaire du cadastre RDPPF a examiné en détail l'adjonction d'autres restrictions de propriété. L'article qui lui est consacré vous indique les clarifications et les travaux en cours.

Comme vous pouvez le constater, les contributions proposées balayent à nouveau un large spectre. Il ne me reste donc plus qu'à vous laisser les découvrir et à vous souhaiter une agréable lecture.

Christoph Käser, dipl. Ing. ETH
Responsable «Mensuration officielle et cadastre RDPPF»
Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales
swisstopo. Wabern